

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1338

20 juin 2011

SOMMAIRE

A & AHDP S.A.	64212	Liska S.A.	64224
Actor S.C.A.	64215	MR Peinture S.à r.l.	64198
Arabella II S.à r.l.	64187	Neovara European Mezzanine 2004 Lux	
Arconas Luxembourg S.à r.l.	64197	S.à r.l.	64200
Artil S.A.	64191	Neovara European Mezzanine Partners	
Artil S.A.	64204	2003-D S.à r.l.	64188
Bionature S.à r.l.	64180	Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
Blue Luxembourg S.A.	64189	A S.à r.l.	64197
Brights Consulting Luxembourg s.à r.l. ...	64219	Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
Compagnie Financière et de Participations		B S.à r.l.	64197
Grancy S.A.	64208	ParLyo Property Investments II S.à r.l. ...	64191
Design Peinture S.à r.l.	64198	Patron Jupiter Holdings S.à r.l.	64200
European Investment and Development		Patron Matillat 1 S.à r.l.	64207
Company TN S.A.	64213	Patron Matillat 2 S.à r.l.	64208
Eurozimmo S.à r.l.	64218	PCP European Investment Holdings S.à r.l.	
Francestate S.à r.l.	64218	64208
Franship Offshore SA	64189	Pic 2 S.à r.l.	64212
Green Way Arbitrage	64195	Picamar Services S.A.	64188
Hera Sicav	64207	Pic S.à r.l.	64212
ING Private Capital Management S.A. ...	64200	Poznan Railway Station S.à r.l.	64208
INL 1 S.à r.l.	64187	Prestigestate S.à r.l.	64218
INL 2 S.à r.l.	64224	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ...	64223
JMJ Distribution S.à r.l.	64201	QBIC	64224
Jugimmo Promotions S.à r.l.	64202	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	64200
Lehman Brothers European Mezzanine		Rosenkavalier I S.à r.l.	64224
2004 Lux, S.à r.l.	64200	Rosetta I S.A.	64203
Lehman Brothers European Mezzanine		Sealed Air Luxembourg S.C.A.	64204
Partners 2003-D, S.à r.l.	64188	Threadneedle Asset Management Hol-	
Lehman Brothers European Mezzanine		dings Sàrl	64207
Retail 2003-A, S.à r.l.	64197	Transventure S.A.	64178
Lehman Brothers European Mezzanine		Your Pension Management S.A.	64195
Retail 2003-B, S.à r.l.	64197		

Transventure S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 49.519.

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TRANSVENTURE S.A., ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, 142-144, Rue Albert Uden, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 49.519, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 112 du 16 mars 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Dominique Fontaine, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929, mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI).

2. Modification de l'article 4 des statuts.

3. Modification des dispositions générales et rajout d'un article 19.

4. Modification de l'exercice social.

5. Modification de l'article 16 des statuts.

6. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire

7. Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts.

8. Augmentation du capital social d'un montant de mille cinquante-trois Euros et vingt-quatre Cents (1.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille Euros (125.000.-EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions à deux cent cinquante Euros (250.-EUR) chacune.

9. Souscription et libération

10. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et par conséquent l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les dispositions générales et de rajouter un article qui aura désormais la teneur suivante:

«Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société afin qu'il commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Par conséquent, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} juillet 2010 s'est terminé le 31 décembre 2010.

Il est décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 16.** L'exercice social commence chaque année le 1^{er} (premier) janvier et se termine le 31 (trente et un) décembre."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire, par conséquent l'article 14, premier alinéa est modifié comme suit:

« **Art. 14. Premier alinéa.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 14.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de mille cinquante-trois Euros et vingt-quatre Cents (1.053,24 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille Euros (125.000.EUR) par augmentation de la valeur nominale des actions à deux cent cinquante Euros (250.-EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'augmentation de capital a été libérée intégralement par les actionnaires au prorata de leur participation de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de mille cinquante-trois Euros et vingt-quatre Cents (1.053,24 EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000.-EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250.-EUR) chacune.»

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, D. FONTAINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5699. Reçu soixante-quinze euros. (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052516/108.

(110058915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Bionature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.813.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281,

here represented by Ms Anneke van Tuijn, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 21 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Bionature S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 21 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes -Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED

EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 10, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Anneke van Tuijn, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 21, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Bionature S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 21 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Wim RITS, juriste, né le 14 Juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Monsieur Ivo HEEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. VAN TUIJN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12742. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043176/359.

(110049218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.305.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011055293/19.

(110061345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

—
Im Jahre zweitausendelf, am achtzehnten Februar.

Vor Uns Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit dem Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

die Gesellschaft „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“, eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter der Nummer B 75.014,

hier vertreten durch:

- (i) Herr Alain NATI, Geschäftsführer, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann;
 - (ii) Frau Evelyn LÖHNERTZ, Prokuristin, geschäftsansässig in L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann;
- beide zusammen zeichnungsberechtigt für die „Universal-Investment-Luxembourg S.A.“.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die nachstehenden von ihr gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

I.- Die Erschienene („Universal-Investment-Luxembourg S.A.“) ist die alleinige Teilhaberin (die „Gesellschafterin“) der Gesellschaft „Arabella II S.à r.l.“, (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B und Nummer 148.033, mit Sitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. September 2009, und welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1901 vom 30. September 2009, Seite 91223, veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nie abgeändert.

II.- Das Gesellschaftskapital ist derzeit festgesetzt auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125'000.- EUR), aufgeteilt in fünftausend (5'000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR), alle voll in bar eingezahlt.

III.- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Geschäftsjahres, so dass das Geschäftsjahr fortan am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres beginnt und am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres endet; im Falle eines Schaltjahres, wird das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar enden. Das gegenwärtig laufende Geschäftsjahr wird zum 28. Februar 2011 enden, es handelt sich somit um ein verkürztes Geschäftsjahr. Artikel 21 der Gesellschaftsordnung wird wie folgt abgeändert:

Art. 21. Geschäftsjahr. „Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres und endet am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres; im Falle eines Schaltjahres endet das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar.“

2. Abänderung der Jahresgesellschafterversammlung, die zukünftig, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, am zweiten Mittwoch des Monats Juli eines jeden Jahres um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen

im Einberufungsschreiben zu der Versammlung angegebenen Ort, zusammentreten wird und ebenso dementsprechende Abänderung von Artikel 19 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. „Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats Juli um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.“

Alsdann fasst die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass das Geschäftsjahr fortan am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres beginnt und am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres endet.

Im Falle eines Schaltjahres, wird das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar enden.

Das gegenwärtig laufende Geschäftsjahr wird zum 28. Februar 2011 enden, es handelt sich somit um ein verkürztes Geschäftsjahr.

Demzufolge beschließt die Gesellschafterin die Abänderung von Artikel EINUNDZWANZIG (21) der Gesellschaftsordnung wie folgt:

Art. 21. Geschäftsjahr. „Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats März eines jeden Jahres und endet am achtundzwanzigsten Tag des Monats Februar des darauffolgenden Jahres; im Falle eines Schaltjahres endet das entsprechende Geschäftsjahr am 29. Februar.“

Zweiter Beschluss

Im direkten Zusammenhang mit dem vorherigen Beschluss, beschließt die Gesellschafterin das Datum der Jahresgesellschafterversammlung abzuändern, so dass letztere zukünftig, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, am zweiten Mittwoch des Monats Juli eines jeden Jahres um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben zu der Versammlung angegebenen Ort, zusammentreten wird.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterin Artikel NEUNZEHN (19) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser Artikel NEUNZEHN (19) ab heute folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. „Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats Juli um 09.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.“

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin hat dieser mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. Februar 2011. Relation: EAC/2011/2581. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011050849/75.

(110057249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054465/9.

(110061054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-D, S.à r.l.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011051111/13.

(110057354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 158.176.

—
Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 17 décembre 2010

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme BLUE LUXEMBOURG S.A., savoir:

- la société RING PHARMA N.V., ayant son siège social à B-1070 Anderlecht, 94, avenue Clémenceau, avec comme représentant permanent: Monsieur Crepel Marc.

- la société GROUPE ABP S.A., ayant son siège social à B-7181 Arquennes, 121/2, chaussée de Nivelles, avec comme représentant permanent: I.F.D SPRL, représentée par Monsieur Frédéric Dufour.

- la société BLUE BELGIUM, ayant son siège social à B-7181 Seneffe (Arquennes), 121B, chaussée de Nivelles, avec comme représentant permanent: Adrom SPRL, représentée par Monsieur Limaugé Benoît.

A l'unanimité des voix ils décident de nommer président du conseil d'administration: la prédite société RING PHARMA N.V.

Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Gaëtan LIBERT

Fait à Redange-Attert, le 17 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011061146/20.

(110068133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

—
L'an deux mil onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FRANSHP OFFSHORE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n° 80.140,

constituée par acte notarié en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 666 du 23 août 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joëlle BADEN le 18 février 2009, publié au Mémorial C n° 657 du 26 mars 2009.

L'assemblée est présidée par M. Didier RYELANDT, demeurant professionnellement à B-2000 Anvers, De Gerlachekaai, 20.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Brigitte CHOULY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Brigitte CHOULY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3100 (trois mille cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de USD en EUR, au cours de conversion suivant: 1 USD = 0,7283268 EUR, de sorte que le capital social actuel de USD 36.570,70, sera de EUR 26.635,42, représenté par 3.100 actions sans désignation de valeur nominale, la différence résultant de l'application du cours de change utilisé et le cours

de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant si elle est négative, libéré par l'apport d'un montant égal à la différence entre le montant du capital social de EUR 26.635,42 et le montant obtenu par la conversion au taux de change applicable le jour de la conversion lequel montant est à prélever des bénéfices libres, et si elle est positive, versé à un compte de réserve dont il ne pourra être disposée qu'en observant les règles sur la modification du capital social.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 13.364,58, afin de porter le capital social de son montant converti de EUR 26.635,42 à EUR 40.000, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 3.100 actions existantes, à libérer par la conversion des bénéfices reportés à dûe concurrence.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de de USD en EUR, au cours de conversion suivant: 1 USD = 0,7283268 EUR,

de sorte que le capital social actuel de USD 36.570,70, sera de EUR 26.635,42 (vingt-six mille trois cent cinquante-deux Euro quarante-deux Cents), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.

La différence négative entre le cours de change utilisé au 31 décembre 2010 et le cours de change applicable à la date des présentes (savoir 1.- USD = 0,7117.- EUR),

étant libérée par l'apport du montant égal à la différence entre le montant du capital social de EUR 26.635,42 et le montant obtenu par la conversion au taux de change applicable à la date des présentes, à savoir: 26.635,42 – 26.027,36 = EUR 608,06,

lequel montant est prélevé des bénéfices libres dont question à la deuxième résolution.

La preuve du cours de change existant entre le USD et l'EURO à la date du présent acte a été rapportée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2011 en Euro.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13.364,58 (treize mille trois cent soixante-quatre Euro cinquante-huit Cents)

afin de porter le capital social de son montant converti de EUR 26.635,42 (vingt six mille six cent trente-cinq Euro quarante-deux Cents) à EUR 40.000 (quarante mille Euro),

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 3.100 (trois mille cent) actions existantes à due concurrence.

La preuve de l'existence des "résultats reportés" de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2009 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2011, ainsi que par une déclaration du conseil d'administration datée du 25 mars 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The corporate capital of the Company is fixed at EUR 40,000 (forty thousand Euro), represented by three thousand one hundred (3,100) shares without nominal value, all fully paid in.

Traduction française:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 40.000 (quarante mille Euro), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, ces derniers connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Ryelandt, B. Chouly et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15188. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050983/94.

(110057137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Artil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 88.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011051520/14.

(110057655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

ParLyo Property Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.607.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., a private limited company established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 155.357, duly represented by two of its managers Mr David Barrett and Mr Joseph Mayor (the Sole Shareholder).

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated "ParLyo Property Investments II S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.607, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, incorporated pursuant to a deed of Maître Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated September 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2386 of September 30th, 2008. The Articles of the Company have not yet been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 25 (twentyfive) shares, having a nominal value of EUR 500 (five hundred euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 1,987,500 (one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,000,000 (two million euro) by the issuance of 3,975 (three thousand nine

hundred and seventy-five) new shares with a par value of EUR 500 (five hundred euro) each and to pay a share premium of EUR 2,221,087 (two million two hundred and twenty-one thousand and eighty-seven euro).

Third resolution

The Sole Shareholder declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided under the first resolution, represented by 3,975 (three thousand nine hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 500 (five hundred euro) and that it fully pays up such share together with a share premium in the aggregate amount of EUR 2,221,087 (two million two hundred and twenty-one thousand and eighty-seven euro) to be allocated to the premium reserve of the Company, by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company, of a value of EUR 4,208,587 (four million two hundred and eight thousand five hundred eighty-seven euro) (the Claim).

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

It results from a valuation report drawn up on March 22nd, 2011 by the Company:

"The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is existing as of the day of this valuation report and is worth at least EUR 4,208,587 (four million two hundred and eight thousand five hundred and eighty-seven euro) and corresponds to the value of 3,975 (three thousand nine hundred and seventy-five) shares to be issued by the Company, having a par value of EUR 500 (five hundred euro), together with an issued premium in the aggregate amount of EUR 2,221,087 (two million two hundred and twenty-one thousand and eighty-seven euro)."

It results likewise from another certificate issued on March 22nd, 2011 by the Sole Shareholder:

"The undersigned, ParLyo Property Holdings II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.357 (the Company), does hereby confirm that:

1. The Company is owed a debt by ParLyo Property Investments II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.607 (ParLyo Property Investments II) amounting to EUR 4,208,587 (four million two hundred and eight thousand five hundred and eighty-seven euro) and ParLyo Property Investments II wishes to convert all of this debt amounting to EUR 4,208,587 (four million two hundred and eight thousand five hundred and eighty-seven euro) into equity held by the Company in ParLyo Property Investments II (the Claim);

2. The Claim held by the Company is not encumbered with any pledge or charge;

3. There are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;

4. The Claim has not been seized; and

5. The Claim is freely transferable in favour of ParLyo Property Investments II, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the increase and subscription of the share capital and grants power and authority to any manager of the Company, with power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued share and the holder in the share register of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,000,000 (two million euro) represented by 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of EUR 500 (five hundred euro) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to insert between article 13 and article 14 of the articles of association of the Company an article 13.1, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 13.1.** The Company must indemnify any manager against all claims and damages as well as expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the manager.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that he had no reason to believe that the person committed (a) any gross negligence or misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, enregistrée sous le numéro B 155.357 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur David Barrett et Monsieur Joseph Mayor (l'Associé Unique).

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ParLyo Property Investments II S.à r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.607, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, constituée selon acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 3 septembre 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2386 du 30 septembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 1.987.500 (un million neuf cent quatre-vingtsept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) par l'émission de 3.975 (trois mille neuf cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 2.221.087 (deux millions deux cent vingt et un mille quatre-vingt-sept euros).

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare vouloir souscrire à l'augmentation de capital décidée à la première résolution, représentée par 3.975 (trois mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 2.221.087 (deux millions deux cent vingt et un mille quatre-vingt-sept euros) destinée à être affectée à la réserve de la Société, par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, d'une valeur de EUR 4.208.587 (quatre millions deux cent huit mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) (la Créance).

La valeur de l'apport précitée a été certifiée par le notaire soussigné comme suit:

Il résulte d'un rapport d'évaluation rédigé le 22 mars 2011 par la Société:

"La valeur de la Créance à apporter à la Société a été établie selon des calculs basés sur les principes financiers et comptables d'évaluation généralement acceptés. Suivant ces calculs, la Société confirme que la Créance à apporter existe au jour de ce rapport d'évaluation et équivaut au moins à EUR 4.208.587 (quatre millions deux cent huit mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) et correspond à la valeur de 3.975 (trois mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales à émettre par la Société, ayant une valeur de EUR 500 (cinq cent euros), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 2.221.087 (deux millions deux cent vingt et un mille quatre-vingt-sept euros)."

Il résulte d'un autre certificat émis le 22 mars 2011 par l'Associé Unique:

"La soussignée, ParLyo Property Holdings II S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 155.357 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société) confirme ce qui suit:

1. La Société a une dette contre ParLyo Property Investments II S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 141.607 du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ParLyo Property Investments II) d'un montant de EUR 4,208,587 (quatre millions deux cent huit mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) et ParLyo Property Investments II veut convertir la totalité de cette dette d'un montant de EUR 4,208,587 (quatre millions deux cent huit mille cinq cent quatre-vingt-sept euros) en capital détenu par la Société dans ParLyo Property Investments II (la Créance);

2. La Créance détenue par la Société n'est pas grevée de nantissement ou de dette;

3. Il n'y a pas de droit actuellement existant permettant à une personne de demander et/ou d'obtenir un nantissement ou une dette sur la Créance;

4. La Créance n'a pas été saisie;

5. La Créance est librement transférable en faveur de ParLyo Property Investments II, le capital social de cette société sera augmenté par voie d'apport en nature de la Créance."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société pour refléter l'augmentation de capital et la souscription au capital social et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et du détenteur dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer entre l'article 13 et l'article 14 des statuts de la Société un article 13.1 afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 13.1.** La Société devra indemniser tout gérant pour tous dommages et réclamations ainsi que toutes dépenses raisonnablement engagées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auxquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant de la Société, excepté les dossiers pour lesquels il sera finalement jugé responsable pour telle action, procès ou procédure (a) de négligence grave ou faute envers toute personne autre que la Société ou (b) envers la Société de toute action ou inaction de la part du gérant.

En cas de transaction, une indemnisation ne pourra avoir lieu qu'en relation avec les événements effectivement couverts par ladite transaction et pour lesquels un avocat a signifié à la Société n'avoir pas de raisons de penser que la personne s'est rendue responsable (a) d'une faute ou d'une négligence grave qui engage sa responsabilité envers toute personne autre que la Société ou (b) ou de tout autre acte qui engagerait la responsabilité de la personne envers la Société. Le droit à indemnisation mentionné ci-avant n'exclut pas les autres droits dont elle pourrait bénéficier."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à trois mille euros (3.000.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Barrett, J. Mayor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. LAC/2011/14160. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050472/195.

(110056462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 1^{er} avril 2011

En date du 1^{er} avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} avril 2011, de Monsieur Andrew Watson en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,

- de coopter, avec effet au 26 avril 2011, Monsieur Laurent Guillet, Amundi Alternative Investments, 90, boulevard Pasteur, F - 75015 Paris, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Andrew Watson, démissionnaire,

- de nommer, avec effet au 26 avril 2011, Monsieur Laurent Guillet en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Andrew Watson, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Greenway Arbitrage

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011058279/21.

(110065700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.098.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Your Pension Management S.A.", with registered office in Luxembourg, R.C.S.Luxembourg B n° 138.098, incorporated on April 22, 2008, by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 1243 of May 22, 2008.

The meeting is presided by Mister Alain PEIGNEUX, residing professionally 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, who appoints as secretary Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares are present or duly represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to transfer the registered seat of the Company from 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, to 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2. Pursuant to the above transfer of registered office, amendment of first paragraph of article 4 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

“ **Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in Strassen.”

3. Miscellaneous.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered seat of the Company from 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, to 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Second resolution

The general meeting, pursuant to the above transfer of registered office, resolves to amend the first sentence of article 4, as follows:

“The registered office of the Company is established in Strassen.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1.000.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "Your Pension Management S.A.", une société anonyme luxembourgeoise constituée le 22 avril 2008 par acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C 1243 du 22 mai 2008.

L'assemblée est présidée par M. Alain PEIGNEUX, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui nomme comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Transfert du siège social de la société du 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

2. Suite au transfert de siège, modification du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est fixé à Strassen.»

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Peigneux, G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC/2011/14958. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051230/97.

(110057085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Retail 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011..

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011051112/13.

(110057582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Retail 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-B, S.à r.l.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011051113/13.

(110057352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

EXTRAIT

En date du 15 février 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

Monsieur Alvaro Sainz de Vicuña Bemberg, né le 12 juillet 1952 en France et résidant au 9 José Bardasano Baos, 28015 Madrid, Espagne, est élu nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

La société Aladino Holding Limited, avec siège social au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich, Suisse, dûment représentée par M. Jean Emmanuel Séquin, avec adresse professionnelle au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich (Suisse), est élue nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

La société Tronador Holding Limited, avec siège social au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich, Suisse, dûment représentée par M. Jean Emmanuel Séquin, avec adresse professionnelle au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich (Suisse), est élue nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

La société Miscante Holding Limited, avec siège social au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich, Suisse, dûment représentée par M. Jean Emmanuel Séquin, avec adresse professionnelle au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich (Suisse), est élue nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

La société Piedra del Aguila Investment Limited, avec siège social au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich, Suisse, dûment représentée par M. Jean Emmanuel Séquin, avec adresse professionnelle au 23 Stockerstrasse, 8002 Zürich (Suisse), est élue nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011063873/28.

(110070822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Design Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MR Peinture S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.392.

L'an deux mil onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée «MR PEINTURE S.à r.l.», ayant son siège social à Livange, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 133.392, constituée par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2008, publié au Mémorial C n° 691, du 20 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO, gérant de la susdite société, demeurant à Bridel.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Celso GOMES DOMINGUES, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO, précité.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les cent (100) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Constatation de la cession de 26 parts sociales intervenue le 1^{er} avril 2011 entre Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO et Mr Celso GOMES DOMINGUES, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Uden.

2. Constatation de la cession de 25 parts sociales intervenue le 1^{er} avril 2011 entre Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO et la société anonyme dénommée ANTAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124) chacune.

4. Changement du nom de la société en DESIGN PEINTURE et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
5. Transfert du siège social de la société à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
6. Démission de Mr Rogério TAVARES AUGUSTO de sa fonction de gérant technique.
7. Divers.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 26 (vingt-six) parts sociales intervenue le 1^{er} avril 2011 entre Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO et un nouvel associé, Mr Celso GOMES DOMINGUES, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Unden.

Les associés déclarent accepter cette cession au nom de la société et dispensent le cessionnaire de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 25 (vingt-cinq) parts sociales intervenue le 1^{er} avril 2011 entre Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO et un nouvel associé, la société anonyme dénommée ANTAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°139359.

Les associés déclarent accepter cette cession au nom de la société et dispensent le cessionnaire de la faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite aux cessions qui précède, le capital social de la société est détenu comme suit.

Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO, précité,	49 parts sociales
Mr Celso GOMES DOMINGUES, précité:	26 parts sociales
ANTAN HOLDING S.A., précitée:	<u>25 parts sociales</u>
TOTAL:	100 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux cessions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (EUR 124) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en DESIGN PEINTURE et modifie l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DESIGN PEINTURE.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, et modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Sixième résolution

L'assemblée ratifie la démission de M. Rogério TAVARES AUGUSTO, né le 3 mars 1965 à Macieira de Cambra (P), demeurant à L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich, nommé gérant technique en date du 1^{er} décembre 2010, de sorte que la société sera gérée par l'actuel gérant encore en fonction, Mr Joaquim Manuel TEIXEIRA PINTO, précité. Le gérant unique pourra engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. TEIXEIRA PINTO, C. GOMES DOMINGUES, et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16357. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051697/93.

(110058331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 18 avril 2011, M. Sébastien DANLOY a été nommé membre du Conseil d'Administration de RBC Dexia Investor Services Bank S.A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

M. Sébastien DANLOY, Administrateur

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

En date du 18 avril 2011, M. Sébastien DANLOY a été nommé en qualité de Président du Comité de Direction et Administrateur Délégué, en remplacement de M. Frank VAN HOORNWEDER:

M. Sébastien DANLOY, Président du Comité de Direction/Administrateur délégué

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Saïda Zeghichi / Michael Schweiger

Corporate Secretarial Assistant / Company Secretary

Référence de publication: 2011056100/18.

(110062428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Neovara European Mezzanine 2004 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux, S.à r.l.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011051114/13.

(110057351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Patron Jupiter Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.724.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051130/10.

(110057350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2011

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Rik Vandenberghe en qualité d'administrateur de ING Private Capital Management S.A. en date du 29 mars 2011;

- Révocation de Monsieur Jonathan Atack en qualité d'administrateur de ING Private Capital Management S.A. en date du 29 mars 2011;

- Nomination de Monsieur Marc Vink, Head of Legal and Compliance, ING Investment Management Luxembourg S.A., 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, en qualité d'administrateur de ING Private Capital Management S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, Schenkkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands
- Monsieur Georges Wolff, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Madame Edith Magyarics, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011063924/31.

(110070847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

JMJ Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5380 Übersyren, 22, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.946.

L'an deux mille onze, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Madame Meri Elisabeth BOLLARO, épouse Rauscher, gérante, née le 17 juin 1965 à Bouzonville (F), (matr: 1965 0617 161) demeurant à L-3620 Kayl, 42B, rue Notre-Dame.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «JM.J DISTRIBUTION S.à r.l.» avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 13, rue de Luxembourg (matr: 2429 181),

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2271 du 19 novembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 148.946.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée transfère le siège social vers L-5380 Übersyren, 22, rue de Mensdorf et en conséquence décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (1^{ère} phrase).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. E. BOLLARO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} mars 2011. DIE/2011/2167. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 7 avril 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011052694/36.

(110057781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Jugimmo Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 160.121.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquelles comparantes déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "JUGIMMO PROMOTIONS S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9(2) des statuts.

Art. 3. La société pour objet:

la promotion immobilière, l'acquisition, la cession et la location de biens immobiliers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

- Mademoiselle Aida DRAGULOVCANIN, prédiète,	50 parts
- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédiète,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Mersija BAKIC, gérante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49, rue Grande-Duchesse Charlotte.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aida Dragulovcanin, Amina Dragulovcanin, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2011. Relation: EAC/2011/4384. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011051046/82.

(110056876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Rosetta I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.836.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 13 décembre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 13 décembre 2010; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 13 décembre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

Administrateurs

- Paul van Baarle

- Jorge Pérez Lozano

- Erik van Os

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011061842/26.

(110068332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Sealed Air Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.671.

Dépôt Complémentaire suite au dépôt N°L110066754 déposé le 02/05/2011

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 15 juin 2010

Les actionnaires ont décidé :

- De renommer Sealed Air Spain (Holdings) S.L. à la fonction de gérant pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2010.
- De renommer Sealed Air Luxembourg (II) S.à r.l. à la fonction de gérant pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2010.
- De renommer Jeffrey Stuart Warren à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2010.
- De renommer Tod Stephens Christie à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2010.
- De renommer Michael James Chapman à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.05.2011.

Référence de publication: 2011060933/22.

(110068357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Artil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 88.434.

L'an deux mille onze, le trente mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ARTIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88434 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1439 du 4 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quatre vingt quatre mille euros (EUR 284.000,00) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à trois cent trente quatre mille euros (EUR 334.000,00) sans émission d'actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

3. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

4. Modification de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, e-mail ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie, e-mail, télégramme ou autrement. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué."

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 284.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à trois cent trente-quatre mille euros (EUR 334.000,-) sans émission d'actions nouvelles, mais par la simple augmentation du pair comptable des mille (1.000) actions représentatives du capital social.

L'assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant réalisée est libérée intégralement par l'actionnaire unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 284.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent trente-quatre mille euros (EUR 334.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, e-mail ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télécopie, e-mail, télégramme ou autrement. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050873/138.

(110057609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Marc André Béchet,
- Monsieur Jean Michel Gelhay,
- Monsieur François Tripet,
- Monsieur Patrice Henri,
- Monsieur Riccardo Millich,

en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour HERA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011063205/24.

(110070040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Patron Matillat 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.719.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051131/10.

(110057244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011051775/14.

(110057692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Patron Matillat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.838.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051132/10.

(110057245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051139/10.

(110057611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

PCP European Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.472.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61621 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051144/10.

(110057606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Compagnie Financière et de Participations Grancy S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 31.187.

L'an deux mille onze,

Le dix-huit février.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 364 du 8 décembre 1989, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 30 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 332 du 3 août 1992, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3023 du 31 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 31.187.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEGBAL, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower et adoption de la nationalité panaméenne.

2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires.
3. Nomination d'un mandataire.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower et de faire adopter par la société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés en République de Panama.

Deuxième résolution:

L'assemblée donne décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, tous démissionnaires, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Ces démissions seront effectives à partir du moment où le transfert du siège statutaire a lieu.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme mandataire la société "Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust (Panama) S.A.", ayant son siège à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower.

En vue du transfert du siège social et du lieu d'exploitation de la société en République de Panama, la mandataire est notamment habilitée à amender, changer, élargir, abroger, révoquer ou modifier d'une quelconque autre façon, en tout ou en partie, les statuts de la société, aux fins de les adapter aux exigences légales stipulées par le droit de la République de Panama, ce conformément aux termes et conditions que la mandataire arrêtera dans l'intérêt de la société.

La mandataire fera nommer comme administrateurs:

1. Monsieur Edgardo E. DIAZ, avocat, né à Panama-City (République de Panama) le 11 février 1954, demeurant professionnellement à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower,
2. Madame Gina A. MARTINEZ G, employée, née à Panama-City (République de Panama) le 6 mai 1962, demeurant professionnellement à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower,
3. Monsieur Fernando A. GIL, employé, né à Panama-City (République de Panama) le 6 mars 1982, demeurant professionnellement à Panama-City (République de Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower.

A ces mêmes fins de transfert du siège social, la mandataire sera habilitée à faire toutes les déclarations et affirmations prescrites par les lois du Panama; à exiger toutes preuves; à se faire remettre tous actes et documents et à en accuser réception; à exécuter toutes formalités; à faire toutes notifications; à demander la levée de servitudes et à exercer tous droits d'ester en justice; à l'effet susmentionné, elle pourra souscrire et signer tous actes ou documents, fournir ou élire domicile, subroger, faire toutes déclarations et, de manière générale, poser tous actes qui pourraient s'avérer utiles ou opportuns, à l'inclusion de ceux non expressément stipulés dans les présentes. Par ailleurs, la société ratifie et confirme pleinement par la présente tous les actes généralement quelconques que la mandataire pourrait légitimement exécuter ou faire exécuter en vertu des présentes, et s'engage à tenir la mandataire quitte et indemne de tous frais, charges, débours et dommages qu'elle pourrait encourir en relation avec ceux-ci.

La mandataire pourra sous-déléguer en tout ou en partie les pouvoirs lui conférés par la présente.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis au Panama et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Déclaration

Le représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(ont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française, suivie d'une version anglaise; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Follows the English translation:

In the year two thousand and eleven,

On the eighteenth day of February.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A.", a holding company having its registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of Maître Marthe THYES-WALCH, then notary residing in Luxembourg, on 14 July 1989, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 364 of 8 December 1989, modified by deed of the same notary on 30 September 1991, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 332 of 3 August 1992, modified for the last time by deed of the undersigned notary on 23 November 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 3023 of 31 December 2007, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 31,187.

The meeting was opened with Mr Lionel CAPIAUX, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Jacqueline BERNARDI, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Mr Faride BENTEBAAL, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the administrative registered offices, the actual management headquarter, the central administration and the principal establishment of the company from L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt to Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower and adoption of the nationality of the Republic of Panama.

2. Discharge to be given to the directors and the auditor.

3. Appointment of a mandator.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to transfer the administrative registered offices, the actual management headquarters, the central administration and the principal establishment of the company, with effect as of today, from Luxembourg to

Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower and adoption of the nationality of the Republic of Panama and to have the company adopt the nationality of the Republic of Panama, without this change of nationality and transfer of registered office leading, either legally or fiscally, to the creation of a new legal person, and all the foregoing being subject to the suspensory condition of registration of the corporation in the Registry of Companies in Panama.

Second resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor, all resigning, for the execution of their mandates up to this day.

These resignations will be effective at the moment that the transfer of the registered offices takes place.

Third resolution:

The general meeting decides to appoint as mandator of the company "Alemán, Cordero, Galindo & Lee Trust (Panama) S.A.", with registered office in Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower.

In view of the transfer of the statutory offices and place of business in the Republic of Panama, the mandator of the Company has, in particular, the power to amend, alter, add to, repeal, rescind or change in any other way any and all of the Memorandum and Bylaws of this Corporation in order to adapt them to the legal requirements provided by Panama law, at the conditions, terms that the mandator will agree upon in the Company's interest.

The mandator will appoint as new directors:

1. Mr Edgardo E. DIAZ, lawyer, born in Panama-City (Panama) on 11 February 1954, residing professionally in Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower,
2. Mrs Gina A. MARTINEZ G, employee, born in Panama-City (Panama) on 6 May 1962, residing professionally Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower,
3. Mr Fernando A. GIL, employee, born in Panama-City (Panama) on 6 March 1982, residing professionally Panama-City (Panama) Marbella, East 53rd Street, 2nd Floor, MMG Tower.

Also in view of the transfer of registered offices, the mandator has the power to make all declarations and affirmations prescribed by the Panama laws; to demand all proofs; to obtain delivery of all deeds and documents and to give a receipt thereof; to carry out all formalities; to make all notifications; to apply for the removal of encumbrances and exercise all rights of action; for the above purpose, to execute and sign any deed or documents, supply or service address, substitute, make any declarations, and generally to do whatever shall be necessary or expedient, notwithstanding that the same may not specifically be provided for herein. The Company hereby further fully ratifies and confirms all and whatever the mandator shall legally do or cause to be done by virtue of the present power of attorney and promises to indemnify the mandator in respect of all costs, charges, expenses and damages which he may sustain in relation thereto.

The mandator may delegate all or part of the powers granted by this deed.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to grant all powers to the bearer of an officially certified copy hereof for the purpose of cancellation of the company in the Luxembourg Trade and Companies', on the production of a certificate of registration applied for in Panama and of the documents relating thereto, and to take all steps and make any applications, declarations and delegations of authority in relation thereto.

Declaration

The representative of the shareholder(s) declares, in application of the Law of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is (are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifies that the company does not and shall not take part in activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Law of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in French, followed by a English version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Signé: L. Capiaux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC / 2011 / 8999. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011052244/194.

(110058520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Pic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pic S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.122.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051148/11.

(110057216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

A & AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.470.

IL résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Messieurs HANSEN Joseph, LEMMER Joël et SALA Filippo de leurs fonctions d'administrateur de la société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société REGENT ADVISORY SERVICES LIMITED PLC., 28A, White Rose House, York Place, GB - LS1 2EZ LEEDS, UK registered company N° 05491625 comme commissaire aux comptes.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue

- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue

- Monsieur Sylvain KIRSCH, né le 08.04.1956 à Luxembourg (GDL), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue

Cinquième résolution:

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés, Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Didier GIRARD et Monsieur Sylvain KIRSCH achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent: Monsieur Joseph HANSEN, Monsieur Joël LEMMER et Monsieur Filippo SALA .

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B101914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg B101914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011052152/43.

(110058121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

European Investment and Development Company TN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 125.893.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A.", with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 125.893, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 27th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1078 of June 6th, 2007.

The meeting is presided by Mr Emmanuel KARP, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints himself also as secretary.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie BATARDY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the address of the registered office to L-2529 Howald, 30, rue des Scillas an amendment of article 2 of the articles of association.

2.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting. No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer the address of the registered office to L-2529 Howald, 30, rue des Scillas and to amend the 1st sentence of article 2 of the articles of association and to give it the following wording:

" **Art. 2. (1st sentence).** The registered office is established in the municipality of Hesperange, (Grand Duchy of Luxembourg).

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 950,-EUR. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY TN S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.893, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1078 du 6 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne lui-même aussi comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie BATARDY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-2529 Howald, 30, rue des Scillas et en conséquence modification de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

D'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2529 Howald, 30, rue des Scillas et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{re} phrase).** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie BATARDY, Emmanuel KARP, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2011. Relation GRE/2011/1234. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051598/99.

(110058318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.633.

In the year two thousand and eleven,
on the fourteenth day of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Actor S.C.A.", a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of 9 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 24 November 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.30 a.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Delphine JAUGEY, lawyer, with professional address in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To hear and approve a report of the board of directors of the Company on the proposed restatement of the authorised capital of the Company and the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders and to restate the authorised capital of the Company so as to set it at the amount of one million one hundred seventy-two thousand eight hundred thirteen point zero nine three two one four Swedish Kronor (SEK 1,172,813.093214), divided into ten million one hundred eighteen thousand one hundred twenty-two (10,118,122) Class A Shares, one (1) Class B Share and one million nine hundred eighty-two thousand four hundred sixty-four (1,982,464) Class C Shares and to set the conditions for the use of such authorized capital.

2 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing proposed resolutions.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolved, after consideration of a special report dated 09 February 2011 prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and after having acknowledged the waiver of all shareholders of their preferential subscription rights, and by variation to the agenda, to renew and restate the authorised capital to an amount of one million one hundred seventy-two thousand eight hundred thirteen point zero nine three two one four Swedish Kronor (SEK 1,172,813.093214), divided into ten million three hundred eighty-eight thousand one hundred twenty-two (10,318,122) Class A Shares, one (1) Class B Share and one million seven hundred eighty-two thousand four hundred sixty-four (1,782,464) Class C Shares and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present minutes of this general meeting of shareholders in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital, issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) to cancel the preferential subscription right of the existing shareholders.

Second resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third and fourth paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“The authorised corporate capital of the Company is set at one million one hundred seventy-two thousand eight hundred thirteen point zero nine three two one four Swedish Kronor (SEK 1,172,813.093214), divided into ten million three hundred eighty-eight thousand one hundred twenty-two (10,318,122) Class A Shares, one (1) Class B Share and one million seven hundred eighty-two thousand four hundred sixty-four (1,782,464) Class C Shares.

The Manager is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the shareholders’ resolutions adopted on 14 February 2011, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) increase the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash, provided that the authority granted to the Manager is limited to issue a maximum of four hundred thousand (400,000) Class A Shares and two hundred thousand (200,000) Class C Shares under the authorised capital.”

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.58 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorzième jour de février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Actor S.C.A.», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 742 du 9 avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 (la «Société»). Les statuts ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2010, non encore publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée a été déclarée ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée a choisi comme scrutateur Maître Delphine JAUGEY, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

(i) Que l’ordre du jour de l’assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Prise de connaissance et approbation d’un rapport du conseil d’administration de la Société sur la proposition de modification du capital autorisé de la Société et la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires et modification du capital autorisé de la Société afin de le fixer au montant de un million cent soixante-douze mille huit cent treize virgule zéro neuf trois deux un quatre couronnes suédoises (SEK 1.172.813,093214) représenté par dix millions cent dix-huit mille cent vingt-deux (10.118.122) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et un million neuf cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre (1.982.464) Actions de Catégorie C et de fixer les conditions pour l’utilisation de ce capital autorisé.

2 Modification de l’article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été

signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité des voix, après examen d'un rapport spécial du conseil d'administration du 09 février 2011 établi en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et après avoir pris en considération la renonciation au droit préférentiel de souscription par tout les actionnaires, et contrairement à ce qui est indiqué à l'ordre du jour de l'assemblée, de renouveler et de fixer le capital autorisé à concurrence d'un montant d'un million cent soixante-douze mille huit cent treize virgule zéro neuf trois deux un quatre couronnes suédoises (SEK 1.172.813,093214) représenté par dix millions trois cent dix-huit mille cent vingt-deux (10.318.122) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et un million sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre (1.782.464) Actions de Catégorie C, et autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial C, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité des voix de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, le troisième et quatrième alinéa de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à un million cent soixante-douze mille huit cent treize virgule zéro neuf trois deux un quatre couronnes suédoises (SEK 1.172.813,093214) représenté par dix millions trois cent dix-huit mille cent vingt-deux (10.318.122) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et un million sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre (1.782.464) Actions de Catégorie C.

Le Gérant est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la décision des actionnaires adoptée le 14 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces, sous réserve que l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires au Gérant soit limitée à l'émission d'un maximum de quatre cent mille (400.000) actions de Catégorie A et un deux cent mille (200.000) actions de Catégorie C sous le capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.58 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, C. MONNIER, D. JAUGEY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2193. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011050840/176.

(110057292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Francestate S.à r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 136.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051150/11.

(110057338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Eurozimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 154.190.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Luxembourg, l'an deux mille onze, le 31 mars.

M. Cyngler Jean-Philippe Evelyn Blanche Georges, né à Liège (Belgique) le vingt et un mars mil neuf cent septante sept, domicilié à 4031 Liège Angleur, Route du Condroz, 474 ("l'Associé Unique"), reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de liquidation et rapport du liquidateur.
2. Décharge donnée au liquidateur et au gérant.
3. Clôture de la liquidation de la Société.
4. Désignation du lieu de conservation des livres et documents sociaux,
5. Divers.

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve le rapport de liquidation et les comptes de liquidation de la Société. Etant donné que le nombre d'associés de la Société est inférieur à 25, aucun commissaire à la liquidation n'a été désigné.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur et au gérant pour sa gestion jusqu'à son remplacement par le liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la société est clôturée et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile du liquidateur à savoir 4031 Liège - Angleur, Route du Condroz, 474, Belgique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare déléguer le pouvoir à toute personne employée au bureau de la société Belux Services S.à r.l., avec pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, pour faire toutes les démarches jugées nécessaires, en lien avec la publication de la liquidation dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, le dépôt des documents de liquidation au Registre de Commerce et des Sociétés et la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés.

M. Cyngler Jean-Philippe
Associé Unique

Référence de publication: 2011052804/40.

(110059198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Brights Consulting Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.064.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of March.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Domingo DE LA CRUZ ARIAS, International Communications and Domain Name Recovery Specialist, born in Santo Domingo (Dominican Republic), on October 26th, 1980, residing at L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnès, here represented by Mrs. Nadège BROSSARD, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February, 3rd, 2011,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated before, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée).

Art. 2. The corporate object is to consulting services related to Brand Management and Intellectual Property Rights Protection.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated.

In general, it may carry out all operations of a commercial, financial, movable and immovable assets nature, that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "BRIGHTS CONSULTING LUXEMOURG s. à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of one hundred and twenty-five euro (€ 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September of the following year.

Art. 17. Each year, with reference to September 30th, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended and of the law on the SPF, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Mr. Domingo DE LA CRUZ ARIAS, prenamed.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on September 30th, 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Domingo DE LA CRUZ ARIAS, prenamed.

2) The company shall be bound by the individual signature of the sole manager.

3) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, International Communications and Domain Name Recovery Specialist, né à Saint Domingue (République Dominicaine), le 26 octobre 1980, demeurant à L-2614 Luxembourg, 25, rue Pierre Thines,

ici représenté par Madame Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 février 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée.

Art. 2. La société a pour objet l'offre de services de conseil en relation avec la gestion de la marque et la protection des droits de propriété intellectuelle.

De plus, la société peut avoir une activité commerciale, à condition que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

En général elle peut faire toutes opérations de nature commerciale, financière, mobilière et immobilière qui sont directement liées à l'objet de la société ou qui seraient de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRIGHTS CONSULTING LUXEMBOURG s. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 et à celles de la loi sur les SPF.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Domingo DE LA CRUZ ARIAS, préqualifié.

2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BROSSARD, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 mars 2011. Relation: CAP/2011/1170. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, par Me Georges d'HUART, en remplacement de Me Alex WEBER, empêché.

Bascharage, le 30 mars 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011050055/241.

(110055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61592 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051152/10.

(110057485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011055294/19.

(110061383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Liska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 138.858.

—
L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2011 a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé HRT Révision S.A., Luxembourg pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

LISKA SA

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2011054391/15.

(110060690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

QBIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.722.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051155/10.

(110057305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051161/10.

(110057555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.